

AUTOMOBILE GENERALE GUADELOUPEENNE

Bilan

Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	27 937	27 937			
Fonds commercial	500 000	381 944	118 056	168 056	- 50 000
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	12 923	1 485	11 438	6 166	5 272
Installations techniques, matériel et outillage industriels	207 634	185 448	22 187	32 642	- 10 455
Autres immobilisations corporelles	287 868	273 794	14 074	25 622	- 11 548
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	10 325		10 325	10 325	
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	30 240		30 240	30 240	
TOTAL (I)	1 076 927	870 608	206 319	273 050	- 66 731
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	3 938 152	561 237	3 376 915	2 941 355	435 560
Avances et acomptes versés sur commandes	168 088		168 088	31 161	136 927
Clients et comptes rattachés	2 265 319	151 595	2 113 725	1 583 090	530 635
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	1 300		1 300		1 300
. Organismes sociaux	207		207	604	- 397
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	49 290		49 290	22 649	26 641
. Autres	324 853		324 853	607 704	- 282 851
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	4 673		4 673	620 684	- 616 011
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	8 966		8 966	15 272	- 6 306
TOTAL (II)	6 760 848	712 832	6 048 017	5 822 519	225 498
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	7 837 775	1 583 439	6 254 336	6 095 569	158 767

Bilan (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	200 000	200 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	20 000	20 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	88 669	88 669	
Report à nouveau	-985 128	-788 677	- 196 451
Résultat de l'exercice	-54 682	-196 451	141 769
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	4 457	5 908	- 1 451
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-726 684	-670 551	- 56 133
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	75 633	60 062	15 571
Provisions pour charges	15 157	10 789	4 368
TOTAL (III)	90 790	70 851	19 939
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 056 516	1 438 064	- 381 548
. Découverts, concours bancaires	3 546	815	2 731
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	963	1 255	- 292
. Associés	2 643 035	3 394 712	- 751 677
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	188 512	278 777	- 90 265
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 590 763	1 302 193	1 288 570
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	84 189	78 689	5 500
. Organismes sociaux	89 828	79 293	10 535
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	75 034	98 975	- 23 941
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	12 256	11 291	965
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 182	892	5 290
Autres dettes	139 404	10 314	129 090
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	6 890 230	6 695 270	194 960
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	6 254 336	6 095 569	158 767

AUTOMOBILE GENERALE GUADELOUPEENNE

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

AUTOMOBILE GENERALE GUADELOUPEENNE ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 254 335,76 E.

Le résultat net comptable est une perte de 54 681,89 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

AUTOMOBILE GENERALE GUADELOUPEENNE
ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,

La société présente des capitaux propres négatifs de 726 684 euros au 31/12/2023.

La société mère AGM HOLDING SA a confirmé par écrit son soutien financier à la société AUTOMOBILE GENERALE GUADELOUPEENNE afin de lui permettre de faire face à ses engagements et de poursuivre son activité.

L'hypothèse de continuité d'exploitation est maintenue pour la présentation des comptes.

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Evaluation des stocks :
 - Véhicules neufs :

Ils sont évalués au coût de revient composé du prix d'achat et des frais accessoires

La méthode de dépréciation se base sur une statistique de durée de stockage.

durée de stockage <= 180 j	0% soit : 0
180j > durée de stockage <= 430 j	2,5 % soit : 3 952,12 E
430j > durée de stockage <= 540 j	5 % soit : 0
540j > durée de stockage <= 600 j	20 % soit : 0
plus de 600 j de stockage	30% soit : 19 853,30 E

La méthode de dépréciation des véhicules de démonstration suit la formule suivante :

Revient x nombre de jours de mise en circulation en VD * 2,08 % . Le montant de la dépréciation est de 140 731,38 E.
Le montant de la dépréciation des VD, s'élève donc à 164 536,81 E.

- Véhicules d'occasion :

La nouvelle méthode de dépréciation introduite en 2022, tient compte de la valeur argus. La provision correspond à la différence négative entre la valeur argus et la valeur de revient. La dépréciation ainsi calculée s'élève à 146 886,88 E.

- Pièces de rechange :

Elles sont valorisées selon la méthode du CUMP.

Les provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange correspondent à des stocks de pièces détachées devant être caffutées à très brève échéance ou/et présentant un écoulement anormalement lent.

La méthode de dépréciation se base sur le dernier mouvement connu pour déterminer la tranche applicable permettant le calcul de la dépréciation des stocks.

Les hypothèses statistiques sont les suivantes :

stock de 12 à 24 mois :	50 % soit	54 279,92 E
stock de 24 à 36 mois :	70 % soit	53 187,08 E
stock de plus de 36 mois :	90 % soit	142 346,39 E

pour l'exercice le montant de la dépréciation s'élève donc à 248 813,39 E.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes

AUTOMOBILE GENERALE GUADELOUPEENNE ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 2 680 175 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	30 240		30 240
Actif circulant & charges d'avance	2 649 935	2 485 455	164 480
TOTAL	2 680 175	2 485 455	194 720

3.4 - Provisions pour dépréciation = 712 832 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	554 149	24 595	17 507		561 237
Comptes de tiers	279 001	92 439	219 844		151 595
Comptes financiers					
Total	833 150	117 034	237 351		712 832

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 307 611 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	260 282
Autres créances	47 329
Disponibilités	
TOTAL	307 611

3.6 - Charges constatées d'avance = 8 966 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AUTOMOBILE GENERALE GUADELOUPEENNE

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	19 186
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	19 186

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	2	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	14	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	16	0

6.3 - Identité société-mère consolidant les comptes de la société

MONYV SA -
Siret 42159489600035
Quartier Acajou - 97232 LAMENTIN

DETAIL DES PROVISIONS

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	DEBUT	DOTATIONS	REPRISES	FIN
Garanties données aux clients	39 829	15 570	0	55 399
Indemnités de fin de carrière	10 789	4 368	0	15 157
Risque clients	20 233	0	0	20 233
TOTAL	70 851	19 938	0	90 789

PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Régularisation comptes tiers	16 430
Reprise amortissements dérogatoires	2 124
TOTAL	18 554
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Régularisation comptes tiers	52 484
Frais audit garantie	69 161
Dotations amortissements dérogatoires	673
TOTAL	122 318

A2G - AUTOMOBILE GENERALE GUADELOUPEENNE

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 Euros

Siège Social : 44 Rue de l'Industrie chez SCI Thicar

Zi de Jarry - 97122 Baie-Mahault

RCS PAP 819 462 631

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le treize décembre à 14h00

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, dans les bureaux de la société AUTOS GM à Acajou, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- La société AGM HOLDING représentée par Monsieur Robert PARFAIT
- La société COMAUTO représentée par Monsieur Hubert AUBERY

Participent également :

- KPMG, Commissaire aux comptes, est représentée par Madame Karine JEAN-BAPTISTE
- Monsieur Kévin PARFAIT
- Monsieur Bernard EDOUARD au titre de ses fonctions de Secrétaire Général et en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur Robert PARFAIT préside la séance en tant que représentant de la société AGM Holding

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- La copie et le récépissé postal d'avis de réception de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 décembre 2023 ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Le rapport général du commissaire aux comptes ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- L'information relative au montant des honoraires versés au commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la Gérance
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Questions diverses

Le Président donne lecture du rapport de gestion et le commissaire aux comptes en fait de même, par la suite.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesquels font apparaître **une perte de (-54 682) €**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

➤ Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter **la perte** de l'exercice s'élevant à **(-54 682) €** de la manière suivante :

<u>Origine :</u> Résultat de l'exercice au 31.12.2023		-54 682 €
Report à nouveau antérieur au 31.12.2023		-985 128 €
<u>Affectation :</u> Report à nouveau au 31.12.2024	-1 039 810 €	
Totaux	-1 039 810 €	-1 039 810€



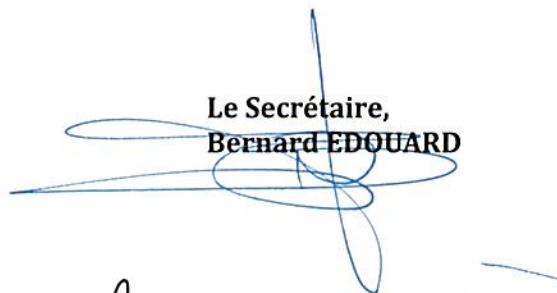
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.

**Le Président,
Robert PARFAIT**



**Le Secrétaire,
Bernard EDOUARD**



**Pour la société COMAUTO,
Hubert AUBERY**

